

3 février 2026

PROVINCE DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2026 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église. La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire.

Présences :Absence (s) : Aucun

Réal Vel, conseiller
Denis Vel, conseiller
Eden Lauzon, conseillère
Jean-Pierre Brien, conseiller
Pascal Gonnin, conseiller
Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents : Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier et
Émilie-Anne Cloutier, faisant fonction de secrétaire.

À moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;

2. Période de questions;

3. Adoption du procès-verbal du dernier mois;

4. Correspondance;

1. Résolution d'autorisation de passage du Triathlon du Parc national de la Yamaska;

5. Règlements

1. Adoption du règlement 2026-481 amendant le règlement 2025-475 sur le CCU ;

6. Administration;

1. TECQ 2024-2028 - Mise à jour annuelle des programmations de travaux;

2. Autorisation d'émission d'un prêt temporaire pour la réalisation des travaux dans le cadre de la TECQ 2024-2028;

3. Offre de locaux pour les activités du printemps de la maison de la famille Les Arbrisseaux;

4. Hébergement infonuagique AURORA;

5. Fête des bénévoles 2026;

6. Points d'informations;

7. Voirie et Travaux publics

1. Offre de service : Débroussaillage et abords de chemins;

2. Offre de service : Abat-poussière;

3. Offre de service : Nettoyage du dessableur et des regards;

4. Offre de service pour la mesures de boues ;

5. Offre de service : Balayage des rues et stationnements;

6. Achat d'abrasifs à Léon Bombardier Excavation;

7. Suivis des travaux et points d'information;

8. Comités – Aucun ;

9. Affaires nouvelles;

1. Rappel de présentation sur la sécurité civile pour les élu-es le 17 février à 18h30 à Valcourt;

2. Appui financier pour le calendrier annuel de l'ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

3. Augmentation du loyer pour le garage Lagrandeur;

4. Mise à jour des services de télécommunications du bureau municipal;
5. Publicité dans la Revue Industrie et commerces, édition Val Saint-François;
10. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
11. Période de questions ;
12. Levée de la session.

2026-02-021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour. Après les interventions de cette dernière, le maire appelle le point suivant.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER MOIS;

2026-02-022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2026. Une dispense de lecture du procès-verbal est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents que copie le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Une personne se joint à l'assistance.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par la greffière adjointe, sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

1. RÉOLUTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DU TRIATHLON DU PARC NATIONAL DE LA YAMASKA;

2026-02-023

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée pour son étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le passage de l'événement le 7 juin prochain sur son territoire;

QUE le conseil autorise le transfert de sa décision aux organisations compétentes, dont le ministère du transport et de la mobilité durable;

QUE la municipalité informera sa population du passage de l'événement par ses canaux de communications.

5. RÈGLEMENTS

1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-481 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2025-475 SUR LE CCU ;

2026-02-024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve trop limitatif la formulation utilisée à l'article 8 du règlement 2025-475, concernant la convocation des membres du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a préalablement été donné le 13 janvier 2026 (résolution 2026-01-012);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en possession d'une copie du projet de règlement remis lors de la séance du 13 janvier 2026, les élus déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DISPOSITIONS ABROGEES

La mention “Le comité se réunit à chaque deux mois.” sera retiré de l’article 8 afin de permettre plus de liberté quant à l’exercice des fonctions du CCU.

ARTICLE 3 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6. ADMINISTRATION;

1. TECQ 2024-2028 - MISE À JOUR ANNUELLE DES PROGRAMMATIONS DE TRAVAUX;

2026-02-025

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

ATTENDU QUE la programmation 2026 doit être modifiée en raison des coûts probables estimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2. AUTORISATION D’ÉMISSION D’UN PRÊT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2024-2028;

2026-02-026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra 634 974 \$ pour la réalisation de travaux d’infrastructures municipales admissibles dans le cadre de la programmation de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE notre programmation partielle modifiée TECQ 3e version a été approuvé par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra un 10% supplémentaire sur dépôt du projet PGA Eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déboursier la somme de 39 313 \$ à titre de contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil demande à Caisse Desjardins du Val-Saint-François, située au 77, rue Saint-Georges à Windsor, Québec, J1S 2K5, un financement temporaire de 737 784 \$;

QUE le maire et le directeur-général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, le contrat qui sera émis pour le prêt temporaire.

3. OFFRE DE LOCAUX POUR LES ACTIVITÉS DU PRINTEMPS DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX;

2026-02-027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir une gamme d’activité pour toutes ses populations, incluant les jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE pour participer à la majorité de ses activités, les résidents doivent se déplacer en ville;

CONSIDÉRANT QUE la maison de la Famille les Arbrisseaux cherche à atteindre le plus de personnes sensibles à ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE la salle du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soit prêtée sans frais pour les activités de la maison de la Famille les Arbrisseaux, en concordance avec le règlement de taxation;

QUE la municipalité informera sa population de la tenue des activités offertes par ses canaux de communications.

4. HÉBERGEMENT INFONUAGIQUE AURORA;

2026-02-028

CONSIDÉRANT QUE la suite Aurora est accessible sur le web, au lieu d’être en circuit fermé sur nos serveurs;

CONSIDÉRANT QUE nos données doivent être hébergées dans les serveurs dédiés de PG Solutions / Infotech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité

2026-02-029

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le coût annuel d’hébergement infonuagique de nos données au coût de 1285 \$, plus taxes applicables.

5. FÊTE DES BÉNÉVOLES 2026;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons à nouveau remercier les bénévoles qui font rayonner la municipalité en leur dédiant une soirée de festivités le 23 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à des achats pour l’organisation de la fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Eden Lauzon à effectuer des dépenses en lien avec l’organisation de la Fête des Bénévoles;

QUE les dépenses doivent être validées avant la conclusion finale pour s’assurer que le total des dépenses n’excède pas 2 000 \$, conformément au budget prévu.

6. POINTS D’INFORMATIONS;

- Dépôt au conseil des propriétés susceptibles d’être vendues pour taxes;
- Rappel du cours pour les élus donné le 7 février à 8h00, Racine;

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

1. OFFRE DE SERVICE : DÉBROUSSAILLAGE ET ABORDS DE CHEMINS;

2026-02-030

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Philippe Berthelette possèdent les équipements pour effectuer le débroussaillage, les levées de chemin ainsi qu’un lamier d’élague coupe verticale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour effectuer le débroussaillage des fossés, sur une période d’environ 44 heures, pour un montant maximum de 5 000 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette même compagnie a également soumissionné pour les travaux de fauchage pour 2 levées des abords de chemins au coût total de 2 860 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité

QUE ce conseil accepte les soumissions telle que présentées;

QUE le fournisseur devra posséder toute la machinerie et tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés en plus de pouvoir les fournir sur demande;

QUE le tout soit fait sous la surveillance du responsable des travaux publics.

2. OFFRE DE SERVICE : ABAT-POUSSIÈRE;

2026-02-031

CONSIDÉRANT QU’à la suite des invitations, nous avons des soumissions pour les services d’approvisionnement et livraison d’abat-poussière en flocon;

Fournisseurs	\$/tonne	Livraison et palettes	Sous-total 55 tonnes
David Garneau Entreprise	700 \$	N/A	38 500 \$
Sel Warwick Inc	765 \$	330 \$ (6\$/TM)	42 405 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil achète 55 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocon auprès de David Garneau Entreprise au coût de 38 500 \$, plus taxes applicables;
QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux nécessaires et être en mesure de les fournir sur demande;
QUE le tout sera fait sous la surveillance du responsable des travaux publics.

3. OFFRE DE SERVICE : NETTOYAGE DU DESSABLEUR ET DES REGARDS;

2026-02-032

CONSIDÉRANT QUE nous devons annuellement nettoyer les 35 regards du réseau pluvial municipal et la trappe à sable de la station d'épuration;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Solutions Environnementales 360 Ltée pour le nettoyage des regards et de la trappe à sable;
QUE l'offre de service # s6648 présente deux volets pour un total de 2 635,95 \$ pour la vidange de la trappe à sable et 1 259,50 \$ pour la vidange des puisards, plus taxes applicables:

Nettoyage	Tarif (camion, unités espace clos, disposition des boues, frais de documentation et d'équipement)	Rabais multiservice 10%	Surcharge environnem. 19 %
Trappe à sable	2 461,20 \$	(246,12 \$)	420,87 \$
Regards (35)	1 176,00 \$	(117,60 \$)	201,10 \$

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux ainsi que les équipements pour les espaces clos pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;
QUE le tout sera fait sous la surveillance du responsable des travaux publics.

4. OFFRE DE SERVICE POUR LA MESURES DE BOUES ;

2026-02-033

CONSIDÉRANT QUE pour avoir un suivi du taux d'occupation, dont nous avons atteint le seuil limite de 15%, nous procédons ponctuellement à la mesure des boues ;
QUE SIMO Management inc a soumissionné pour un montant de 2 334,65\$ plus les taxes applicables, pour l'année 2026;
QUE l'offre comprend également l'option d'un engagement contractuel ferme d'une durée de 3 ans pour les montants forfaitaires de 2 217,92\$ (remise de 5 % sur 2 334,65\$) pour 2026, 2 404,69 \$ pour 2027 et 2 476,83 \$ pour 2028, plus les taxes applicables;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'option Forfaitaire de 3 ans de la proposition QC-2026-0050 par SIMO Management inc ;
QUE ce montant soit prélevé à même le fonds réservé *Étang*;

5. OFFRE DE SERVICE : BALAYAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS;

2026-02-034

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

QUE le balayage des rues (incluant le stationnement entre l’église et école) soit octroyé selon la soumission de Rénald Meunier au montant maximum de 2 260,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le fournisseur devra posséder toute la machinerie et tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés en plus de pouvoir les fournir sur demande;

QUE le tout sera fait sous la surveillance du responsable des travaux publics.

2026-02-035

6. ACHAT D’ABRASIFS À LÉON BOMBARDIER EXCAVATION;

CONSIDÉRANT QUE le gravier acheté pour agir en tant qu’abrasif cet hiver n’offre pas les effets escomptés lorsque les conditions routières sont glacées, compromettant la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le mélange d’abrasif sable et « sel (8%) » de l’entreprise Léon Bombardier Excavation complète les besoins municipaux au coût de 27,93 \$ par tonne, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète 234 tonnes d’abrasif mélangé à 27,93 \$/tonne, comprenant 795 \$ de manutention, pour un total de 6 537,38 \$ plus taxes applicables à l’entreprise Léon Bombardier Excavation.

7. SUIVIS DES TRAVAUX ET POINTS D’INFORMATION;

- Déneigement : Compte-rendu des opérations du dernier mois.

8. COMITÉS – AUCUN ;

9. AFFAIRES NOUVELLES;

2026-02-036

- 1. RAPPEL DE PRÉSENTATION SUR LA SÉCURITÉ CIVILE POUR LES ÉLUÉS LE 17 FÉVRIER À 18H30 À VALCOURT;**

2. APPUI FINANCIER POUR LE CALENDRIER ANNUEL DE L’ACP DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée pour son étude;

CONSIDÉRANT QUE l’ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est un organisme œuvrant sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité QUE ce Conseil contribue pour la somme de 35 \$ à la réalisation de leur calendrier annuel.

2026-02-037

3. AUGMENTATION DU LOYER POUR LE GARAGE LAGRANDEUR;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la location d’un espace dans le garage sur la rue Lagrandeur, il n’y a aucune augmentation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité QUE le Conseil accepte l’augmentation de loyer à 190 \$ mensuellement, plus taxes applicables.

2026-02-038

4. MISE À JOUR DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DU BUREAU MUNICIPAL;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité ont changés depuis la dernière négociation des services de télécommunications ;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel nous a fourni une offre de service avec option 36 ou 60 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil accepte de retirer sa ligne de télécopieur, moyennant d'encourager le magasin général à conserver la sienne ;

D'accepter l'offre de service de 60 mois à 98,75 \$ mensuellement, plus taxes applicables.

2026-02-039

5. PUBLICITÉ DANS LA REVUE INDUSTRIE ET COMMERCE, ÉDITION VAL SAINT-FRANÇOIS;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement socio-économique Développement Val-Saint-François prépare une revue de 20 pages qui dressera un portrait de la région et sera distribué sur notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète un espace 1/8^e de page pour ses informations.

2026-02-040

10. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	62 067,00 \$
DÉPENSES MENSUELLES	12 675,48 \$
COMPTES À PAYER (déposés)	42 442,96 \$
SALAIRES: Déboursés durant le mois	15 422,32 \$
FTQ RÉER	783,38 \$
TOTAL DES DÉPENSES	71 324,14 \$

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Une personne forme l'assemblée. Après les interventions de cette dernière, le maire appelle le point suivant.

12. LEVÉE DE LA SESSION.

2026-02-041

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée à 19h31.

Louis Coutu,
Maire

Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions